

Herbe à poux et berce du Caucase : des nuisances envahissantes

Allergènes, envahissantes ou toxiques, certaines plantes ne sont pas les bienvenues sur votre terrain et les effets sur votre santé peuvent être parfois forts dérangeants, voire même dangereux. L'herbe à poux et la berce du Caucase sont des exemples que l'on retrouve fréquemment au Québec. Si elles investissent votre parterre, il est donc obligatoire de les éliminer rapidement tout en prenant les précautions nécessaires pour assurer votre sécurité. En ce sens, nous vous rappelons que le **Règlement RMU-07 concernant les nuisances**, stipule à l'article 7 «*qu'il est interdit pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser pousser sur ledit immeuble de l'herbe à poux*». Si vous constatez leur présence sur un site municipal, vous pouvez le signaler directement au Service des Travaux publics au 418-285-2731, pour que nous procédions dès que possible à son élimination.

HERBE À POUX

Causant allergies et rhinite à une personne sur six, l'herbe à poux, aussi appelée *Ambrosia*, prolifère rapidement sur les bords de routes et les terrains mal entretenus. L'herbe à poux est une plante annuelle, qui peut produire jusqu'à 600 plants l'année suivante. Les graines germent au printemps, les plants se développent et sont pollinisés au cours de l'été et produisent leurs semences à l'automne. Tous les plants meurent par la suite.

Comment s'en débarrasser?

La méthode est simple : le tondre ou l'arracher dans les mois de juillet et août! Idéalement, avant la floraison qui se produit généralement au printemps pour qu'elle ne puisse libérer son pollen pendant l'été et se propager. Ensuite, vous pouvez mettre le plant dans la collecte des matières compostables avec vos autres déchets verts.



LA BERCE DU CAUCASE

Envahissante et toxique, la berce du Caucase aussi appelée *Heracleum mantegazzianum* peut atteindre cinq mètres de haut. Elle est à la fois dangereuse pour la santé et pour l'environnement. Tout contact avec la sève, qui contient des toxines activées par la lumière du soleil, peut causer de douloureuses et graves réactions cutanées s'apparentant à des brûlures.

Comment s'en débarrasser?

La méthode la plus appropriée est de l'arracher ou la couper, et d'ensuite sectionner les racines de la plante à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ronde ou d'un couteau rigide pour la retirer du sol. **Mais attention à la sève!** Protégez-vous bien la peau, y compris le visage et les yeux, puis lavez vêtements, gants et outils. Afin d'éviter toute contamination, ne pas mettre le plant au compost et jetez le tout aux ordures après l'avoir fait sécher au soleil dans un sac de plastique.



Pour obtenir plus d'informations sur les mesures de sécurité à prendre pour vous en débarrasser et éviter toute propagation, **nous vous recommandons** de visiter le site internet du *Ministère du développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec*:

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>.

Et en cas d'exposition, ou pour connaître les effets possibles de cette dernière sur votre santé, visitez le site du *Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec* au:

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase>

Ouvrez l'œil et soyez vigilant!